



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLÉE

Séance du Jeudi 17 juin 2021

Date de convocation : le 11 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	15
Présents	11
Votants	11

Le dix-sept juin deux mil vingt et un, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Étaient présents : Benoît COUTANT ; Éric DEBEFFE ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Monique GAULTIER ; Loïc GUILLOT ; Laurent MALEVAL ; Dominique MANCEAU ; Laëtitia MOREAU ; Virginie MOREAU ; Françoise WEINEL.

Absents excusés : Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER ; Sarah PELLERIN ; Alain RESPLANDY-BERNARD.

Madame Françoise WEINEL est nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- **Approbation du Compte-rendu**
- **Délibérations :**
 - o Création de poste : Secrétaire de mairie
 - o Prestation de services par la Communauté de communes Loir Lucé Bercé
 - o Enfouissement réseaux – Rue de la Forge
- **Informations diverses**
- **Commissions**



Approbation des comptes-rendus des séances du mois de mai

Délibération : Création d'un emploi permanent (N°20210617_D0001)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée : « Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ». Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de : secrétariat de mairie,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021 pour les besoins du service administratif de la mairie.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de :

- Adjoint administratif principal 2^e classe
- Adjoint administratif principe 1^{ère} classe
- Rédacteur

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.



Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Délibération : Convention de prestation de services proposée par la Communauté de communes Loir Lucé Bercé – En matière de maîtrise d’ouvrage dans les domaines communaux de voirie, aménagements urbains et réseaux divers
(N°20210617_D0002)

Madame le Maire expose,

Vu l’article L.5214-16-1 du CGCT,

Vu l’article L.5211-56 du CGCT,

Vu la demande des communes membres de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en matière d’assistance à la maîtrise d’ouvrage et plus particulièrement dans les domaines suivants de compétence communale : voirie, aménagements urbains et réseaux divers,

Considérant que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dispose en interne au sein de ses services, des compétences permettant de répondre aux besoins de ses communes membres notamment en matière d’ingénierie et assistance à maîtrise d’ouvrage dans les domaines suivants : travaux de compétence communale de voirie, aménagements urbains et réseaux divers,

Vu la possibilité pour la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé d’apporter son concours aux communes membres dans le cadre de prestations de services en contre partie du remboursement de frais d’ingénierie et/ou de maîtrise d’œuvre,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la prestation de services de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en contrepartie du remboursement des frais d’ingénierie et/ou de maîtrise d’œuvre.

Une convention de prestation de services sera établie avec l’EPCI. Les modalités proposées sont les suivantes :

Nature des prestations	Ingénierie et assistance à maîtrise d’ouvrage dans les domaines suivants : programme de travaux de voirie de compétence communale, aménagements urbains et réseaux divers.
Conditions de tarification de la prestation de services à la commune bénéficiaire	La prestation sera facturée au temps passé. L’unité de comptage est l’heure qui peut être subdivisée en quarts. Le prix de la prestation est fixé à 37 €/heure. Elle comprend tous les frais : salaire, charges sociales, maladie, formation, congés payés, protection sociale, frais de déplacement et frais divers liés à l’exercice des missions du ou des agents du pôle ingénierie technique missionnés.



Durée de la convention	3 ans à compter de sa date de signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'intervention de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé pour la réalisation d'une prestation de services en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les conditions définies ci-dessus,
- Accepte les termes de la convention de prestation de services proposée,
- Mandate Madame le Maire ou son représentant pour la signature de la convention à intervenir.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Délibération : Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone (N°20210617_D0003)

Madame le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité :

- Le coût de cette opération est estimé par Enedis à 90 000€ ;
- Conformément à la décision du conseil général du 08 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 20% du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 18 000€.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant. Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés par Orange et financés par la commune.

- Le coût de cette opération est estimé par Orange à 26 670€ ;
- Conformément à la décision de la commission permanente du conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100% du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution soit 26 670€ pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du conseil départemental sur avis de comité des sites, pour une réalisation si possible en juin 2022,



- Sollicite le département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 5 400€ dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du département pour la réalisation des travaux,
- Accepte de participer à 20% du coût des travaux pour l'électricité et à 100% du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- Autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

INFORMATIONS DIVERSES

- **Permanences élections**

Dimanche 20 juin		
Horaires	Bureau 1	Bureau 2
8h-10h30	Eric DEBEFFE	Monique GAULTIER
	Loïc GUILLOT	Jean-Pierre HERVE
	Alain RESPLANDY-BERNARD	Sébastien BOUZINARD
10h30-13h	Aurélien HERISSON	Monique GAULTIER
	Loïc GUILLOT	Jean-Claude BOECHIE
	Christine GUILLOT	Florence DEBRUYNE
13h-15h30	Laurent MALEVAL	HOUCHARD Joël
	Benoît COUTANT	Monique GAULTIER
	Mathieu GAULTIER	Aurélien HERISSON
15h30-18h	Christine GUILLOT	Monique GAULTIER
	Françoise WEINEL	Benoît COUTANT
	Cécile ROUSSEAU	Didier WEINEL



Dépouillement	Loïc GUILLOT	Monique GAULTIER
	Françoise WEINEL	Eric DEBEFFE
	Cécile ROUSSEAU	Benoît COUTANT
	Christine GUILLOT	Didier WEINEL

Dimanche 27 juin		
Horaires	Bureau 1	Bureau 2
8h-10h30	Aurélien HERRISSON	Virginie MOREAU
	Loïc GUILLOT	Monique GAULTIER
	Laurent MALEVAL	
10h30-13h	Aurélien HERRISSON	Monique GAULTIER
	Loïc GUILLOT	
	Christine GUILLOT	Marina HERRISSON
13h-15h30	Laurent MALEVAL	HOUCHARD Joël
	Benoît COUTANT	Monique GAULTIER
	Mathieu GAULTIER	Loïc GUILLOT
15h30-18h	Christine GUILLOT	Monique GAULTIER
	Françoise WEINEL	Benoît COUTANT
	Cécile ROUSSEAU	Didier WEINEL
Dépouillement	Loïc GUILLOT	Monique GAULTIER
	Françoise WEINEL	Benoît COUTANT
	Cécile ROUSSEAU	Didier WEINEL
	Christine GUILLOT	Laurent MALEVAL



- **Présentation budget**

Madame le Maire fait un point sur le budget en présentant les réalisations au chapitre :

DÉPENSES de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	118 100€	23 160.13€
012	Charges de personnel et frais assimilés	123 750€	53 342.37€
014	Atténuation de produits	76 641€	7 336.74€
022	Dépenses imprévues	35 000€	0€
023	Virement à la section d'investissement	199 460€	0€
65	Autres charges de gestion courante	93 210€	41 448.89€
66	Charges financières	15 000€	9 513.95€
67	Charges exceptionnelles	50 276.79€	0€
68	Provisions	600€	0€
<u>TOTAL</u>		712 037.79€	133 802.08€

RECETTES de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
002	Excédent antérieur reporté	308 819.79€	0€
013	Atténuation de charges	0€	19 687,16€
70	Autres charges de gestion courante	15 555€	7 001.47€
73	Impôts et taxes	214 000€	0€
74	Dotations, subventions et participations	153 413€	29 627.12€
75	Autres charges de gestion courante	20 250€	10 256.24€
77	Produits exceptionnels	0€	551.82€
<u>TOTAL</u>		712 037.79€	67 123.81€

DÉPENSES d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
001	Déficit antérieur reporté	33 869.45€	0€
020	Dépenses imprévues	7 600€	0€
16	Emprunts et dettes assimilés	35 100€	15 468.67€
20	Immobilisations incorporelles	15 960€	0€
21	Immobilisations corporelles	164 943€	19 725.85€
23	Immobilisations en cours	10 000€	0€
<u>TOTAL</u>		267 472.45€	35 194.52€



RECETTES d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
021	Virement de la section fonctionnement	199 460€	0€
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 112.45€	0€
13	Subventions d'investissement	13 900€	0€
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000€	0€
	<u>TOTAL</u>	267 472.45€	469.48€

- **Projet Aire de pique-nique au Port Gautier**

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé auprès du service instructeur de la Flèche concernant un projet d'aire de pique-nique au Port Gautier près de la future voie verte. Le service instructeur a donné un avis favorable au projet.

COMMISSIONS

- **Intercommunal du tourisme, attractivité du territoire, Culture et Sport**

Mme Florence DEBRUYNE, représentante de la commune de Flée à la commission intercommunale « Culture-Tourisme-Sport », a participé à la dernière commission du 14 juin. Elle informe les conseillers que la voie verte est divisée en trois sections :

1. De Montval-sur-Loir à La Chartre-sur-le-Loir
2. De la Chartre-sur-le-Loir à Pont-de-Braye
3. De Pont-de-Braye à Bessé-sur-Braye

Elle sera bitumée de Port Gautier à Vouvray-sur-Loir puis de Port Gautier à Bessé-sur-Braye, elle sera recouverte de sable compacté. La largeur de la voie verte sera de 3 mètres et la longueur de 22 kms. Le projet « Voie verte »

Le département finance l'opération et va tout mettre en œuvre pour que l'entretien ne soit pas à faire pendant 10 ans sur la voie verte. L'entretien revient à la communauté de communes Loir Lucé Bercé. Néanmoins, cela reste la propriété de la SNCF pendant 30 ans. Il y a donc un contrat établi entre la communauté de communes et la SNCF.

La SNCF et le département cherche à faire un point relais pour les vélos (restauration + sanitaires). Pour le moment, trois lieux ont été retenus :

- Lac des Varennes - Marçon
- Plan d'eau de la Coudraie ou Place de la Poste – Ruillé-sur-Loir
- Les Moulins de Paillard – Poncé-sur-Loir



Il existera 34 points de passage qui seront les anciens passages à niveaux. Chaque maire devra gérer les points de passage de sa commune. A chaque point de passage, il sera affiché les points d'intérêt de la commune.

La voie verte sera connectée à la Loire à vélo.

- **Voirie / Cimetière**

Il a été demandé à deux entreprises : EURL MOIREAU et BATILOIR d'établir un devis pour finir le mur du cimetière. MOIREAU propose d'enlever toutes les pierres et de les remplacer. Il ne peut pas les réutiliser car selon lui, cela ne tiendra pas. Concernant BATILOIR, il désire garder les pierres existantes.

Un devis a été demandé à l'entreprise pour remettre le portail du cimetière.

- **Bâtiments**

Logements locatifs :

- 10 allée du Coteau : va être loué pour le 21 juin. L'entreprise « Vallée » a posé de nouveaux sols et les cloisons phoniques vont être posées par les agents communaux.
- 8 allée du Coteau : départ des locataires actuels au 1^{er} juillet puis arrivée le même jour du nouveau locataire.
- 4 allée du Coteau : Suite décès du locataire, Maître REBUFFEL a ouvert les lieux avec deux témoins. Elle a constaté que tout serait envoyé en déchetterie. Le logement devra être vidé et nettoyé. Maître REBUFFEL a essayé de contacter les ayants-droits du locataire mais ils refusent d'échanger avec elle et demande de passer par huissier. Le nouveau locataire a été trouvé et est en attente de la fin de la procédure pour entrer dans le logement.

Relais de la forêt :

Les travaux de réfection de la toiture sont terminés et la réception des travaux a été faite sans réserve.

La personne ayant un projet d'épicerie a été reçue. La commission lui a indiqué de finaliser son projet ; une fois fait, elle pourra présenter un dossier.

Le projet fait par l'entreprise « ROYER CONCEPT HABITAT » a été reçu. Quelques modifications ont été demandées. Une fois prises en compte, l'entreprise va contacter des artisans pour établir un prévisionnel des coûts. Une réunion est prévue avec l'entreprise **le mercredi 30 juin à 18 heures au Relais de la forêt** pour finaliser le projet.

- **Animation / Communication**

La cérémonie du 14 juillet a été finalisée :

10h00 : Rassemblement Place Cavaignac

10h15 : Défilé avec l'Harmonie de Marçon et dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

11h00 : Vin d'honneur à la salle des Fêtes par le traiteur, Eric RAMAUGE

Une nouvelle association va prendre place à Flée : le Cor de chasse. Elle va s'entraîner à l'église Saint Pierre tous les vendredis de 20h à 21h. Les riverains sont prévenus et favorables.



Monsieur HERRISSON a participé à la réunion d'information organisée par MaCourseSNCF. L'expérimentation se terminera au printemps 2022. Ils demandent à la mairie de communiquer sur le service.

Concernant la signalétique du véhicule communal, le devis a été signé et envoyé à l'entreprise « GRAPHI LOIR ». Un rendez-vous pour la pose doit être fixé.

- **Assainissement**

Monsieur Laurent MALEVAL présente les bilans d'analyses des lagunes du bourg et de la Petite Martinière.

Prochaines séances du conseil municipal :

- Jeudi 9 septembre – 20h15
- Jeudi 14 octobre – 20h15
- Jeudi 18 novembre – 20h15
- Jeudi 16 décembre – 20h15

Fin de la séance à 22h45